Image not found or type unknown

Separation concubin comment faire pour lappartement

Par **nicoben**, le **01/09/2016** à **09:54**

bonjour
ma compagne veux que l' on se sépare nous ne somme pas marier ni pacse elle veux donc quitter notre logement familial (social) en location le bail est a nos deux noms et mon père est le seul garant dois je aussi quitter les lieux ? Car je veux le garder .
Ma compagne me dit qu' elle dois respecter un préavis de deux mois même si je garde l'appartement donc elle ne veux pas quitter les lieux nous avons un enfant l'entente c'est 50/50 mais elle vient le garder au domicile qu'elle veux quitter quand c 'est a son tour et repart après . c'est insupportable pour moi a t 'elle le droit? Dernière chose pour les meubles etc j'ai tous acheté suis je dans mon droit de tous garder ?

Par **youris**, le **01/09/2016** à **10:20**

bonjour,
comme votre compagne a les mêmes droits sur l'appartement que vous puisque vous êtes tous les sur le bail, vous ne pouvez pas lui interdire d'y résider.
pour les meubles si les factures sont à votre nom, ils vous appartiennent.
salutations

Par **nicoben**, le **01/09/2016** à **11:30**

Merci pour votre réponse
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés